

## AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS

### INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BELLIGNAT

#### **INFORMATION du Maire de la Commune de BELLIGNAT**

En application des articles L.123-6, R.123-7 et R.123-11 du code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins :

- De représentants des associations de retraités et de personnes âgées,
- De représentants des associations de personnes handicapées,
- De représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins trois personnes sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement sur le territoire de la Commune ;
- habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège dans le département ;
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS ;
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

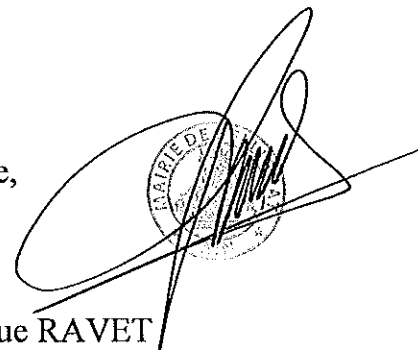
#### **DELAI IMPERATIF**

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame le Maire au plus tard **le 24 avril 2026 sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.**

Fait à BELLIGNAT, le 07/04/2026

Le Maire,

Véronique RAVET

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELLIGNAT' and the number '13'. The signature is written in a cursive style and overlaps the stamp.